

## **Modalités – Informations – Questions – Festival Dragons et Lanternes**

Activité proposée par la Commission Loisirs & Culture.

Inscription ouverte en priorité aux agents actifs.

La CMCAS de Seine Saint Denis ne prend plus aucun extérieur.

### **1 - Transmettre avec le bulletin d'inscription.**

- Le règlement par chèque à l'ordre de la CMCAS de Seine Saint Denis, le chèque sera encaissé à partir du 15 décembre 2023 ou par carte bancaire sur le site mes activités.

En remplissant le bulletin d'inscription, vous validez les **Conditions Générales de Vente**.

### **2 - Le nombre de place est limité.**

Après la date de forclusion, vous recevrez par mail au plus tôt le jeudi 21 décembre 2023 un message :

- Pour ceux qui sont retenus.
  - o Vous aurez une semaine pour vous désister, soit avant le jeudi 28 décembre 2023. A défaut, vous serez validé, votre règlement sera déposé et nous appliquerons les CGV.
- Pour ceux qui ne sont pas retenus.
  - o Vous restez sur liste d'attente en cas de désistement, si vous le souhaitez.
  - o Votre règlement vous sera restitué par courrier, il aura été au préalable rayé, toutefois, vous pouvez si vous le souhaitez nous demander la destruction de ce dernier. Ce courrier vous sera envoyé à partir du vendredi 6 janvier 2023.

### **3 - Votre participation.**

- Votre participation est calculée selon votre coefficient. Avez-vous au préalable mis à jour vos droits ? Voir sur le site de la CMCAS et apporter vos changements via le site de la CCAS, sur votre espace Activ.

### **4 - Horaire et lieu de départ**

**Horaires : ouvert de 18h00 à 22h00 tous les jours - relâche les lundis et mardis hors vacances scolaires - dernière entrée à 21h15**

**Lieu : JARDINS D'ACCLIMATATIONS - Carrefour des Sablons - Bois de Boulogne – 75116 Paris**

**Métro** : Ligne 1 station Les Sablons Jardins d'acclimatations

Fin de l'activité vers : 22 h 30

**5 - Rester informé.**

- Recevez-vous la newsletter mensuel de la CMCAS ? Alors, avez-vous au préalable mis à jour vos droits. Voir sur le site de la CMCAS. Avoir une adresse électronique valide.
- Ne confondez pas les informations que vous transmettez à votre RH et les informations que vous devez transmettre aux Activités Sociales.
- Vous pouvez également transmettre cette information à vos collègues.
- Consultez le site de la CMCAS, il est mis à jour régulièrement.

**5- Questions diverses.**

- Quand vais-je recevoir ma convocation : **AU PLUS TARD LE MARDI 30 janvier 2024**
- Comment vais-je recevoir ma convocation : **PAR MAIL OU PAR COURRIER**
- Y aura-t-il un accompagnateur de la CMCAS ? : **OUI**